



A Wallonie

MONT-SAINT-GUIBERT

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont ERICSSON SA (ORANGE SA) représentée par Mr Frédéric ROSSET demeurant Lozenberg 20 à 1930 Zaventem.

Le terrain concerné est situé Rue Gallée (Terrain de football) à 1435 Mont-Saint-Guibert et cadastré division 2, section B n°156E.

Le projet est de type : Régularisation d'une station de télécommunication existante, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. D.VIII.13 du CoDT - L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n°2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou d'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

Date affichage : 11/10/2019

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du 16/10/2019 au 04/11/2019 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h excepté le jeudi où les bureaux sont ouverts de 8h30 à 12h et de 16h30 à 19h à l'adresse suivante : MONT-SAINT-GUIBERT, Service Urbanisme, Grand'Rue 39, 1435 Mont-Saint-Guibert :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, dont le bureau se trouve au 1er étage de la Maison communale.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/10/2019 au 04/11/2019 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : MONT-SAINT-GUIBERT, Grand'Rue 39 à 1435 Mont-Saint-Guibert ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@mont-saint-guibert.be](mailto:urbanisme@mont-saint-guibert.be);